

# LE CLUB VEUT CREER UNE SECTION SPORT ADAPTE

---

**OBJECTIF** : Maîtrise des étapes préalables à l'ouverture d'une Section Sport Adapté.

---

## MISE EN OEUVRE :

### 1. Pourquoi une Section Sport Adapté ?

- Répondre à une demande locale de personnes en situation handicap mental ou psychique qui voudraient pratiquer l'athlétisme.
- Intégration des nouveaux athlètes dans un club valide.
- Ouvrir le club à un plus large public.
- Promouvoir le sport pour les d'athlètes en situation handicap mental ou psychique et faciliter leur insertion dans les activités de la commune.
- Faire connaître le club pour son ouverture et sa diversité.
- Améliorer l'image du club auprès des Collectivités.

### 2. Démarche de progrès dans la vie active par les entraînements et la préparation aux divers championnats

- Monter un plan de communication locale pour faire savoir que votre club s'ouvre aux athlètes en situation handicap mental ou psychique (loisir et compétition).
- Rencontrer les différents acteurs possibles (ville, entreprise et leur comité, médecins....).

### 3. Contacts pour la création d'une Section Sport Adapté

- Demande et avis de la mairie :
  - Créneaux horaires : stade – gymnase – salle de musculation
  - Intégration avec les autres athlètes
- Demande d'un dossier au Comité Départemental Sport Adapté, sinon au Comité Régional Sport Adapté.
- Conseil Général et CNDS (subventions)
- Comité Départemental d'Athlétisme
- Inscription à la préfecture après modification des statuts lors d'une assemblée générale extraordinaire (2/3 voix)
- Après avis favorable de la Préfecture : insertion au journal officiel, prévenir le Comité départemental, le Comité régional, puis la fédération de la création de la section en donnant les coordonnées des correspondants.

**Obligation** : avoir au moins un athlète handicapé mental ou psychique

- Handicap mental ou psychique : s'adresser au Comité Régional Sport Adapté

## REFERENCES :

**Fédération Française du Sport Adapté – Section Athlétisme (FFSA)**

9, Rue Jean Daudin – 75015 PARIS

Tél : 01 42 73 90 00 Fax 01 42 73 90 10 Internet : [www.ffsa.asso.fr](http://www.ffsa.asso.fr)

Autre organisme : **Comité Régional Sport Adapté**